

TARIFICATION DU TRANSPORT SCOLAIRE

TARIF PAR ÉLÈVE, PAR PLACE RÉSERVÉE À BORD D'UN VÉHICULE*

	2025-2026	2026-2027	2027-2028 (projection)	INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR L'OFFRE DE SERVICE
Transport hors bassin Pour les élèves du préscolaire 4 ans, le transport hors bassin est offert gratuitement selon les points de chute préétablis dans l'offre de service. Les frais d'utilisation du transport hors bassin devront être acquittés en totalité avant le traitement de la demande d'inscription.	405 \$	405 \$ + indexation	Tarif 26-27 + indexation	Transport hors bassin Liste des points de chute
Transport du midi À compter de la rentrée scolaire 2026-2027, le service de transport du midi ne sera plus offert dans la grande majorité de nos écoles primaires. Cette décision a été prise en raison de la baisse significative de la demande pour ce service qui doit s'autofinancer. Pour l'année scolaire 2026-2027, l'offre de service du transport du midi est disponible uniquement pour les écoles du Harfang-des-Neiges et du Trivent, soit les seules écoles où le service a été organisé pour l'année scolaire 2025-2026. Les frais d'utilisation du transport du midi devront être acquittés en totalité avant le traitement de la demande d'inscription.	500 \$	850 \$ + indexation	Tarif 26-27 + indexation	Transport du midi
Transport en places disponibles Transport matin et soir offert aux élèves qui fréquentent leur école de bassin et qui résident à distance de marche de l'école. Les frais d'utilisation du transport en places disponibles devront être acquittés en totalité avant la confirmation d'octroi du service.	221 \$	221 \$ + indexation	Tarif 26-27 + indexation	Transport en places disponibles matin et soir
Note : un avis de paiement vous sera envoyé lors du traitement de votre demande d'inscription.				

TRANSPORT GRATUIT (2 CONDITIONS REQUISES)	1. L'élève de niveau préscolaire, primaire ou secondaire doit fréquenter son école de bassin ou se trouver dans un cas particulier. 2. L'élève doit résider à l'extérieur de la distance résidence-école établie comme suit : • Préscolaire 4 ans : à plus de 150 mètres • Préscolaire 5 ans : à plus de 800 mètres • Primaire : à plus de 1 600 mètres • Secondaire : à plus de 2 000 mètres et plus Je veux connaître la distance de marche entre ma résidence et l'école de mon bassin.	Transport gratuit matin et soir
--	--	---

*Si l'élève utilise une place à bord de 2 véhicules différents, chaque place réservée sera chargée au parent concerné au tarif indiqué à la grille de tarification.